

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Attribution d'un marché public de type accord cadre à bons de commande pour la fourniture de signalétique randonnée

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 9 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président pour le lancement, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures et services, prestations intellectuelles et travaux dont le montant de l'opération est inférieur ou égal à 150 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Rappelant qu'il s'agit d'un accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique ;

Considérant la consultation lancée le 29 octobre 2025 pour confier plusieurs prestations divisées en 4 lots :

- Lot n°1 : Fourniture des lames directionnelles
- Lot n°2 : Impression des lames
- Lot n°3 : Fourniture des poteaux de randonnée octogonaux
- Lot n°4 : Fourniture et impression des bagues de localisation

Considérant l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation ;

Considérant l'avis du groupe de travail « MAPA » réuni le 5 janvier 2026 ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer le marché public de type accord-cadre pour la fourniture de signalétique randonnée avec les entreprises suivantes :

| Lot | Prestataire retenu | Montant total DQE (montant estimatif) | Montant maximum de commande |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| Lot n°1 : Fourniture des lames directionnelles | ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS | 28 860 € HT | 50 000 € HT |
| Lot n°2 : Impression des lames | MIC SIGNALOC – 63 800 COURNON D'AUVERGNE | 28 184 € HT | 40 000 € HT |
| Lot n°3 : Fourniture des poteaux de randonnée octogonaux | ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS | 3 180 € HT | 5 000 € HT |
| Lot n°4 : Fourniture et impression des bagues de localisation | GRAPHI STYL' – 15 100 SAINT FLOUR | 950 € HT | 5 000 € HT |

Article 2 : De signer les bons de commande correspondants, selon les prix unitaires contractuels et dans la limite des montants maximums fixés au CCAP du marché ;

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.